

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@ccctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 AOUT 2020 à 12H00

Date de la convocation : 21 août 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 Août 2020 à 12 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Rachel BOURNIER, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

24

Total votants :

24

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)
DE LA MONTAGNE THIernoISE 2016-2021
DEMANDES DE CONTRIBUTIONS**

Vu la délibération de la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise n°40 du 3 mai 2016 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG de la Montagne Thiernoise n° 063-02-16 du 1^{er} juin 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG de la Montagne Thiernoise ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG de la Montagne Thiernoise du 27 août 2017 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG de la Montagne Thiernoise, la Communauté de communes a reçu 22 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires occupants.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Yoan POILLERAT	Arconsat	17 730,00 €	10 % (précarité énergétique)	1 773,00 €
Nelly BATISSE DAUQUAIRE	Arconsat	8 435,00 €	10 % (précarité énergétique)	844,00 €
Sonia VOISSIER	Arconsat	14 410,00 €	10% (précarité énergétique)	1 441,00 €
René BRUCHET	Celles-sur-Durolle	11 113,20 €	10% (autonomie)	1 111,00 €
Fabien COTTE	Celles-sur-Durolle	20 000,00 €	10 % (précarité énergétique) + 1 500 € (chaudière bois)	3 500,00 €
Corinne JORAND	Celles-sur-Durolle	14 207,00 €	10% (précarité énergétique)	1 421,00 €
Gérard DELAIRE	Celles-sur-Durolle	4 893,00 €	10% (autonomie)	489,00 €
Ginette MOREL	Celles-sur-Durolle	15 328,00 €	10% (précarité énergétique)	1 533,00 €
Joao SALGADO	Celles-sur-Durolle	13 711,00 €	10% (précarité énergétique)	1 371,00 €
Jean-Paul MASSOTIER	Chabreloche	4 856,88 €	10% (autonomie)	486,00 €
Hélène PASQUET	Chabreloche	30 000,00 €	10% (précarité énergétique)	2 000,00 €
Francine ROGER	Chabreloche	10 810,00 €	10% (autonomie)	1 081,00 €
Laurent DANDONNEAU	La Monnerie-le-Montel	27 202,00 €	10 % (précarité énergétique) + 1 500 € (chaudière bois) + 4 000 € (primo-accession)	7 500,00 €
Pauline SANNAJUST	La Monnerie-le-Montel	12 470,00 €	10 % (précarité énergétique)	1 247,00 €
Pierre ROCLE	La Monnerie-le-Montel	5 821,85 €	10% (autonomie)	582,00 €
Nadège BELOU	La Monnerie-le-Montel	20 000,00 €	10% (précarité énergétique)	2 000,00 €
Maxime CHAMBON	La Monnerie-le-Montel	20 000,00 €	10% (précarité énergétique)	2 000,00 €
Jean BESSET	La Monnerie-le-Montel	9 045,00 €	10% (précarité énergétique)	904,00 €

Gilbert COMBE	Sainte-Agathe	17 944,28 €	10 % (précarité énergétique)	1 794,00 €
Dominique POMMERETTE	Viscomtat	15 502,00 €	10% (précarité énergétique)	1 550,00 €
Thomas DESPLANQUE	Viscomtat	20 000,00 €	10% (autonomie)	1 739,00 €
René BOUTERIGE	Vollore-Montagne	18 478,00 €	10 % (précarité énergétique) + 1 500 € (chaudière bois) + 10% (autonomie)	3 500,00 €
TOTAL		331 957,22 €	/	39 866,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus pour un montant de **39 866,00 euros**,
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 24

Membres présents : 24

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20200827-DBC20200827_05-DE
Regu le 11/09/2020

